



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUIN 2021

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CEMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Jean-Louis VUICHARD.

Procuration : M. Maxime MUGNIER donne procuration à Mme Béatrice FOL

Absents : Grégory FOL, Patrick VEYRET.

Secrétaire de séance : Vanessa DUVAL.

Le compte-rendu de la réunion du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Construction d'un hangar communal : avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Mme le Maire rappelle que le montant estimatif de travaux APD de décembre 2017 était de 499 000,00€ HT pour un montant de rémunération de la maîtrise d'œuvre global de 57 385,00 € HT.

Le montant estimatif PRO de juillet 2018 était de 652 000,00 € HT, qui, selon les pourcentages de la grille, engendrerait un montant de rémunération de la maîtrise d'œuvre global de 74 980,00 € HT soit + 17 595,00 € HT.

Après discussion et accord avec le maître d'œuvre, il est proposé à l'Assemblée, d'augmenter de 12 000 € HT la rémunération de la maîtrise d'œuvre globale, soit pour un montant global de 69 385,00 € HT, soit 83 262,00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, un avenant portant la rémunération de la maîtrise d'œuvre globale à 69 385 € HT et modifiant la répartition des honoraires de chacun des cotraitants.

2. Livraison et confection de repas au restaurant scolaire : choix du prestataire.

Un appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée a été publié le 10 mai 2021 sur le site dématérialisé de la Communauté de Communes du Genevois. La date de remise des offres a été fixée au 8 juin 2021.

Les critères retenus dans le règlement de consultation pour la sélection des candidatures étaient :

- La qualité des produits mis en œuvre avec un coefficient de pondération de 50 % ;
- Le prix des prestations avec un coefficient de pondération de 30% ;
- Les performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture avec un coefficient de pondération de 20% ;

Deux sociétés de restauration ont répondu à l'appel d'Offres : SHCB et Mille et un Repas.

La Commission Scolaire a examiné les 2 offres reçues et a attribué une note à chaque candidat en fonction des critères retenus pour le jugement des offres.

La société Mille et Un Repas a obtenu une note finale de 70,12/100 et la société SHCB une note finale de 74,99/100.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité, décide d'attribuer, pour une durée d'un an renouvelable, le marché de confection et de livraison de repas au restaurant scolaire de Savigny à la Société SHCB (offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères d'attribution de la consultation).

3. Services Périscolaires : Tarifs et règlement.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2021-14 du 27 mai 2021 le Conseil Municipal a approuvé les tarifs et règlement des services périscolaires.

Or, il s'avère que le règlement doit être modifié quant aux délais de réservations. Il est proposé de préciser que « *Les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas compris dans les délais de réservation* ». Il convient également d'ajouter un tarif pour les repas « adulte » de 3,50 € et une pénalité de 10 € pour les repas consommés et non réservés et pour les retards à la garderie périscolaire du soir.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité, approuve le règlement des services périscolaires et adopte les tarifs suivants :

Quotient familial (QF)	Tarifs Cantine (repas + temps de garde)	Tarifs garderie	
		Matin	Soir
0 < QF < ou = 1000	3,00	1,15	1,85
1001 < QF < ou = 1500	4,00	1,55	2,45
1501 < QF < ou = 2000	5,50	2,15	3,35
2001 < QF < ou = 2500	6,50	2,50	4,00
QF supérieur à 2501	7,00	2,75	4,50

- **Tarif spécifique** : en cas de mise en place avec le médecin du Plan d'Accueil Individualisé (P.A.I.) alimentaire : **tarif cantine suivant quotient familial / 2.**
- **Tarif repas « adulte »** = 3,50 € (réservé aux personnels de la collectivité, aux enseignants et autres intervenants).
- **Pénalité** : 10 € pour un repas consommé non réservé.
- **Pénalité** : 10 € pour un dépassement d'horaire à la garderie périscolaire

4. Informations Diverses.

1) Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).

- Décision 2021-13 : désignant Me Damien MEROTTO, avocat, domicilié à Saint Julien-en-Genevois (74160), pour défendre les intérêts de la commune dans la requête n° 2103191-2 introduite devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme BARAT Christiane.

2) Urbanisme.

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été déposés :

- Permis de Construire déposé par M. ZINTZ Olivier et Mme MARENNE Martine pour la réhabilitation d'une grange en logement Chez Borgeat.
- Permis de Construire déposé par M. NOGUIER Nicolas pour la construction d'une maison individuelle aux Chavannes.

3) Intercommunalité.

➤ Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache (SIPV)

- **Maison de la santé** : Elle est ouverte depuis début juin et accueille des médecins généralistes, des orthophonistes, un podologue, des psychomotriciens, un psychologue. Des locaux restent disponibles. Des travaux de finition sont encore à réaliser. Le laboratoire d'analyses médicales ouvrira ses portes à l'automne.
- **Collège du Vuache** : un bureau d'études sera mandaté pour proposer des solutions de mobilité douce pour l'accès des futurs collégiens.
- **Gendarmerie de Valleiry** : un projet de de réhabilitation ou de reconstruction d'une nouvelle gendarmerie est à l'étude.

➤ Syndicat Intercommunal du Complexe Sportif

Ce Syndicat regroupant 6 communes gère les infrastructures liées au Football Club (FC) du Vuache. Un terrain de football en gazon synthétique a été construit en 2010 pour une durée de 10 ans. Il était convenu que le gazon serait remplacé. Toutefois, considérant le nombre d'adhérents au FC Vuache en augmentation continue (environ 200 licenciés), le Syndicat examine d'autres hypothèses notamment l'aménagement d'un nouveau terrain de football. Un projet sera présenté prochainement aux communes adhérentes pour répondre aux besoins du FC Vuache et ne pas compromettre les budgets des communes.

4) Divers.

- **Coupe d'affouage** : Six lots vont être attribués par tirage au sort début septembre. Le marquage sera réalisé par l'ONF fin juillet en prolongement des coupes précédemment délivrées (place du Docteur). Lors de la dernière coupe, certaines personnes n'ont pas terminé leurs coupes et les ont très mal réalisées. L'ONF rappellera les règles d'affouage.
- **Commission Voirie** :
 - Réseaux eaux pluviales : un rendez-vous avec le Bureau Hydrétudes est fixé afin de définir les travaux à réaliser en priorité.
 - Travaux de sécurisation aux Chavannes : un rendez-vous est fixé avec le bureau Infraroute afin de réaliser une nouvelle étude suite aux travaux envisagés par le Département sur ce secteur (réfection du tapis). Le Département suggère d'interdire l'axe le Malpas /Les Chavannes aux poids lourds, une discussion sur ce sujet sera engagée entre les communes de Chaumont et de Savigny.
 - Nyoux : des bornes de voirie seront posées en bas du hameau le long de la RD 7 pour sécuriser les piétons. Le rééquilibrage du ralentisseur sera réalisé par l'entreprise choisie pour effectuer les travaux de voirie des Chavannes.
 - L'entreprise BESSON a été mandatée par la CCG pour la réfection des bouches à clé à Murcier.
- **Commission Communication Vie de la mairie** : Le bulletin municipal n°3 a été distribué dans toutes les boîtes à lettre.

Le Maire,
Béatrice FOL.



